

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 381

14 février 2008

### SOMMAIRE

<b>A&amp;A Gérance S.à r.l.</b> .....	<b>18287</b>	<b>Buth S. à r.l.</b> .....	<b>18253</b>
<b>Addison Luxembourg S.A.</b> .....	<b>18242</b>	<b>CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>18262</b>
<b>Aslaug S.à r.l.</b> .....	<b>18283</b>	<b>Cofineur S.A.</b> .....	<b>18261</b>
<b>Aslaug S.à r.l.</b> .....	<b>18283</b>	<b>Convection Holding S.A.</b> .....	<b>18283</b>
<b>Assarel S.à.r.l.</b> .....	<b>18288</b>	<b>Dalby Industries Holding S.A.</b> .....	<b>18281</b>
<b>Basiliko Glenalla S.à.r.l.</b> .....	<b>18287</b>	<b>EGL Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>18262</b>
<b>Belair Lotissements S.A.</b> .....	<b>18287</b>	<b>Euro Refrigeration Investments S.A.</b> .....	<b>18280</b>
<b>Bom S. à r.l.</b> .....	<b>18251</b>	<b>Futura II Holding</b> .....	<b>18271</b>
<b>BRE/Eschborn V Manager S.à.r.l.</b> .....	<b>18280</b>	<b>Gastroservice S.à r.l.</b> .....	<b>18283</b>
<b>BRE/Europe Finance S.à r.l.</b> .....	<b>18284</b>	<b>Great German Stores D</b> .....	<b>18288</b>
<b>BRE/Europe Italy Hotel I S.à r.l.</b> .....	<b>18285</b>	<b>Hein Kältetechnik S.à.r.l.</b> .....	<b>18258</b>
<b>BRE/Europe S.à r.l.</b> .....	<b>18271</b>	<b>Hein Services S.à r.l.</b> .....	<b>18270</b>
<b>BRE/German Hotel Holding III S.à r.l.</b> .....	<b>18284</b>	<b>Insinger Finance S.A.</b> .....	<b>18282</b>
<b>BRE/GH II Berlin II D1 Manager S.à r.l.</b> ..	<b>18261</b>	<b>Katoen Natie Group S.A.</b> .....	<b>18286</b>
<b>BRE/GH II Berlin II Manager S. à r.l.</b> .....	<b>18261</b>	<b>Lirefa Holding S.A.</b> .....	<b>18255</b>
<b>BRE/Hamburg III Manager S.à.r.l.</b> .....	<b>18286</b>	<b>Neckar CA S.à.r.l.</b> .....	<b>18266</b>
<b>BRE/Hamburg II Manager S.à.r.l.</b> .....	<b>18285</b>	<b>Neckar G S.à r.l.</b> .....	<b>18287</b>
<b>BRE/Hamburg I Manager S.à.r.l.</b> .....	<b>18285</b>	<b>Neckar S.à.r.l.</b> .....	<b>18284</b>
<b>BRE/Hanover I Manager S.à.r.l.</b> .....	<b>18280</b>	<b>Premier Cru International N.V.</b> .....	<b>18288</b>
<b>BRE/Munich IV Manager S.à.r.l.</b> .....	<b>18251</b>	<b>Quintus Investment S.A.</b> .....	<b>18264</b>
<b>BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l.</b> .....	<b>18282</b>	<b>SCI Tania</b> .....	<b>18258</b>
<b>BRE/Neuss I Hotel S.à r.l.</b> .....	<b>18282</b>	<b>Shinyan S.A.</b> .....	<b>18247</b>
<b>BRE/Nuremberg I Manager S.à.r.l.</b> .....	<b>18242</b>	<b>Solar Capital Luxembourg I</b> .....	<b>18266</b>
<b>BRE/Somer S.à r.l.</b> .....	<b>18251</b>	<b>Viale Marconi Immobiliare S.à.r.l.</b> .....	<b>18286</b>
<b>BRE/Stuttgart I Manager S.à.r.l.</b> .....	<b>18242</b>		

**BRE/Nuremberg I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.621.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/NUREMBERG I MANAGER S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015562/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**BRE/Stuttgart I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.629.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/STUTTGART I MANAGER S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015563/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**Addison Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.506.

In the year two thousand and eight, on the second day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ADDISON LUXEMBOURG S.A. (formerly known as BARNET S.A.), a société anonyme - Aktiengesellschaft governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 27 May 2005, published in the Mémorial C, n° 1096 of 26 October 2005, and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B 108.506. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 19 September 2007, published in the Mémorial C, n° 2701 of 23 November 2007.

The meeting is declared open at 04 p.m. with M<sup>e</sup> Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M<sup>e</sup> Carolin Weirauch, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Senay Gurel, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital by an amount of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-five Euro (EUR 6,999,995.-) so as to raise it from its present amount of three million three hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 3,397,500.-) to ten million three hundred ninety-seven thousand four hundred ninety-five Euro (EUR 10,397,495.-).

2 To issue five million five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six (5,599,996) new Class C Shares with a nominal value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, having the same rights and privileges as the existing Class C Shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept (i) subscription for these new Class C Shares by ROWAN NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, United Kingdom, in its capacity as nominee of certain investment entities (the «Funds») managed by HG POOLED MANAGEMENT LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP; and (ii) payment in full for such new Class C Shares by a contribution in kind consisting in the conversion of claims held by the Funds towards the Company.

4 To amend article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5 To amend article 23.1 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect a modification of the of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-five Euro (EUR 6,999,995.-) so as to raise it from its present amount of three million three hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 3,397,500.-) to ten million three hundred ninety-seven thousand four hundred ninety-five Euro (EUR 10,397,495.-).

*Second resolution*

The general meeting resolved to issue five million five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six (5,599,996) new Class C Shares with a nominal value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, having the same rights and privileges as the existing Class C Shares and entitling to dividends as from this day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Subscription - Payment*

There now appeared Maître Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of ROWAN NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, United Kingdom, in its capacity as nominee of certain investment entities (the «Funds») managed by HG POOLED MANAGEMENT LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, by virtue of a proxy given in London (United Kingdom) on 23 December 2007.

The person appearing declared to subscribe as nominee of the Funds for five million five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six (5,599,996) Class C Shares and to make payment in full for each such new Class C Share thus subscribed by a contribution in kind consisting in the conversion of claims held by the Funds towards the Company (the «Claims»).

The Claims thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-five Euro (EUR 6,999,995.-).

Proof of the ownership by the Funds of the Claims has been given to the undersigned notary.

ROWAN NOMINEES LIMITED, acting through its duly appointed attorney in fact, declared in the name and on behalf of the Funds that the contribution of the Claims is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution to the Company.

ROWAN NOMINEES LIMITED, acting through its duly appointed attorney in fact, further stated that a report has been drawn up by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité, réviseur d'entreprises, with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, and signed by Mr. Didier Mouget on 2 January 2008, wherein its contribution of Claims so contributed is described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued in counterpart.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments by the subscriber, to allot the new Class C Shares to Rowan Nominees Limited, acting as nominee for the Funds and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall have the following wording:

«5.1 The subscribed capital of the Company is set at ten million three hundred ninety-seven thousand four hundred ninety-five Euro (EUR 10,397,495.-) divided into seven hundred and twenty thousand (720,000) class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, sixty-two thousand (62,000) class B shares (the «Class B Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, and seven million five hundred thirty-five thousand nine hundred ninety-six (7,535,996) Class C Shares (the «Class C Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share. All the shares are fully paid up.»

#### *Fourth resolution*

In order to comply with a modification of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting resolved to amend article 23.1 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall have the following wording:

«23.1 The Board of Directors may convene other General Meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thirty-nine thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendacht, am zweiten Januar.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der ADDISON LUXEMBOURG S.A. (vormalig BARNET S.A.) statt, eine Société anonyme - Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg (die «Gesellschaft»), gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 1096 vom 26. Oktober 2005, und eingetragen ins Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B, unter der Nummer B 108.506. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 19. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 2701 vom 23. November 2007.

Die Versammlung wird um 16.00 Uhr eröffnet durch den Vorsitzenden Herrn Laurent Schummer, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

der Frau Carolin Weirauch, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung wählt Frau Senay Gurel, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1 Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von sechs Millionen neunhundertneunundneunzigtausendneunhundertfünfundneunzig Euro (EUR 6.999.995,-), sodass das Kapital von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen dreihundertsiebenundneunzigtausendfünfhundert Euro (EUR 3.397.500,-) auf zehn Millionen dreihundertsiebenundneunzigtausendvierhundertfünfundneunzig Euro (EUR 10.397.495,-) erhöht wird.

2 Ausgabe von fünf Millionen fünfhundertneunundneunzigtausendneunhundertsechundneunzig (5.599.996) neuen Aktien der Kategorie C mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25), die mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien der Kategorie C und ab dem Datum des Hauptversammlungsbeschlusses zu vorgeschlagener Kapitalerhöhung Anrecht auf Dividende gewähren.

3 Annahme (i) der Zeichnung dieser zusätzlichen Aktien der Kategorie C durch ROWAN NOMINEES LIMITED, einer gemäß den Gesetzen von England und Wales gegründeten Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Vereinigtes Königreich, in deren Eigenschaft als nomineller Aktieninhaber verschiedener Investmentgesellschaften (die «Fonds»), deren Geschäfte von der HG POOLED MANAGEMENT LIMITED geführt werden, einer gemäß den Gesetzen von England und Wales gegründeten Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 2, More London Riverside, London SE1 2 AP; sowie (ii) der vollständigen Einzahlung jeder dieser neuen Aktien der Kategorie C durch eine Sacheinlage bestehend aus der Umwandlung von Forderungen der Fonds gegenüber der Gesellschaft.

4 Abänderung von Artikel 5.1 des Gesellschaftsvertrags, um die gemäß den Tagesordnungspunkten 1) bis 3) zu treffenden Beschlüsse wiederzugeben.

5 Abänderung von Artikel 23.1 des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft, um eine Abänderung des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung wiederzugeben.

6 Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien und den unterzeichneten Notar ne varietur abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten, und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Hauptversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von sechs Millionen neunhundertneunundneunzigtausendneunhundertfünfundneunzig Euro (EUR 6.999.995,-) zu erhöhen, sodass das Kapital von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen dreihundertsiebenundneunzigtausendfünfhundert Euro (EUR 3.397.500,-) auf zehn Millionen dreihundertsiebenundneunzigtausendvierhundertfünfundneunzig Euro (EUR 10.397.495,-) erhöht wird.

*Zweiter Beschluss*

Der Hauptversammlung beschließt die Ausgabe von fünf Millionen fünfhundertneunundneunzigtausendneunhundertsechundneunzig (5.599.996) neuen Aktien der Kategorie C mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25), die mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien der Kategorie C und ab dem Datum des vorliegenden Hauptversammlungsbeschlusses Anrecht auf Dividende gewähren.

*Zeichnung - Einzahlung*

Daraufhin ist erschienen, M<sup>e</sup> Laurent Schummer, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als ordnungsmäßig ermächtigter Bevollmächtigter der ROWAN NOMINEES LIMITED, einer gemäß den Gesetzen von England und Wales gegründeten Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Vereinigtes Königreich, als nomineller Aktieninhaber verschiedener Investmentgesellschaften (die «Fonds»), deren Geschäfte von der HG POOLED MANAGEMENT LIMITED geführt werden, einer gemäß den Gesetzen von England und Wales gegründeten Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 2, More London Riverside, London SE1 2 AP, gemäß einer Vollmacht, gegeben in London am 23. Dezember 2007.

Der Komparent erklärt, als nomineller Aktieninhaber der Fonds fünf Millionen fünfhundertneundneunzigtausendneuhundertsechundneunzig (5.599.996) neue Aktien der Kategorie C zu zeichnen und jede dieser neuen Aktien der Kategorie C vollständig einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus der Umwandlung von Forderungen der Fonds gegenüber der Gesellschaft (die «Forderungen»).

Die so eingebrachten Forderungen stellen eine Nettoeinlage in einem Gesamtbetrag von sechs Millionen neunhundertneundneunzigtausendneuhundertfünfundneunzig Euro (EUR 6.999.995,-) dar.

Der Eigentumsnachweis der Fonds an diesen Forderungen wurde dem Notar gegenüber erbracht.

ROWAN NOMINEES LIMITED, handelnd durch seinen ordnungsgemäß ermächtigten Bevollmächtigten, erklärt im Namen und für Rechnung der Fonds, dass die Einlage frei ist von jeglicher Verpfändung und jeder ähnlichen Sicherheit oder Belastung, dass keine Hinderungsgründe bezüglich der freien Übertragbarkeit der Forderungen an die Gesellschaft bestehen, dass diese ohne Einschränkung oder Begrenzung erfolgen kann, und dass gültige Anweisungen gegeben worden sind, jegliche Übermittlungen, Einregistrierungen oder andere Formalitäten vorzunehmen, die notwendig sind, um eine gültige Übertragung der Forderungen an die Gesellschaft durchzuführen.

ROWAN NOMINEES LIMITED, handelnd durch seinen ordnungsgemäß ermächtigten Bevollmächtigten, erklärt weiterhin, dass ein Bericht erstellt wurde durch PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, mit Gesellschaftssitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxemburg, unterzeichnet von Herrn Didier Mouget am 2. Januar 2008, in dem die Einlage der Forderungen beschrieben und bewertet wird.

Die erschienene Partei legt den Bericht vor, dessen Schlussfolgerungen wie folgt lauten:

«Im Rahmen unserer Untersuchungen haben wir keine Feststellung gemacht, die uns zu der Annahme veranlasst, dass die Sacheinlage nicht mindestens der Anzahl und dem Nennwert der als Gegenleistung ausgegebenen Aktien entspricht».

Dieser Bericht bleibt vorliegender Urkunde beigelegt und wird mit derselben bei den Einregistrierungsbehörden hinterlegt.

Daraufhin beschließt die Hauptversammlung, die genannten Zeichnungen und Zahlungen anzunehmen und der ROWAN NOMINEES LIMITED, in ihrer Eigenschaft als nominellem Aktieninhaber für die Fonds, die neuen Aktien der Kategorie C zuzuteilen und die Gültigkeit der Kapitalerhöhung zu bestätigen.

#### *Dritter Beschluss*

Angesichts der oben aufgeführten Beschlüsse beschließt die Hauptversammlung Artikel 5.1 des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft abzuändern, der wie folgt lauten wird:

«5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zehn Millionen dreihundertsiebenundneunzigtausendvierhundertfünfundneunzig Euro (EUR 10.397.495,-) festgesetzt. Es ist eingeteilt in siebenhundertzwanzigtausend (720.000) Aktien der Kategorie A (die «A-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie, zweiundsechzigtausend (62.000) Aktien der Kategorie B (die «B-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie, und sieben Millionen fünfhundertfünfunddreißigtausendneuhundertsechundneunzig (7.535.996) Aktien der Kategorie C (die «C-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie. Alle Aktien sind voll eingezahlt.»

#### *Vierter Beschluss*

Einer Abänderung des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung Rechnung tragend beschließt die Hauptversammlung, Artikel 23.1 des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft abzuändern, der folgenden Wortlaut annehmen wird:

«23.1 Der Verwaltungsrat kann andere Hauptversammlungen einberufen. Diese müssen einberufen werden, wenn Aktionäre, die mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, dies verlangen.»

#### *Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf neununddreissigtausend Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage der Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: L. Schummer, C. Weirauch, S. Gurel, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 10. Januar 2008, Relation: EAC/2008/385. — Erhalten 34.999,98 Euro.

*Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 21. Januar 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008015618/239/245.

(080012160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**Shinyan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 135.431.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

La société NEYLAND PROPERTIES LTD., ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV-89101, ici représentée par Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de SHINYAN S.A.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 6.** Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

**Administration - Surveillance**

**Art. 7.** Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en ses lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

**Art. 9.** De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

**Art. 14.** Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

### Assemblée générale

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

**Art. 18.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 20.** L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

**Art. 21.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

**Art. 22.** Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 23.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 24.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 25.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

### Disposition générale

**Art. 26.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures en 2008.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euro.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire les 310 (trois cent dix) actions comme suit:

1. - NEYLAND PROPERTIES LTD, préqualifiée . . . . .	310 actions
Total: . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
  - a) Mr Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
  - b) Mr Rémy Meneguz, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;
  - c) Mr Frédéric Noel, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:  
Fiduciaire MEVEA S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Vittore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42104. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008015715/211/207.

(080013205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

**BRE/Munich IV Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.606.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

*BRE/MUNICH IV MANAGER S.à.r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008015578/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**BRE/Somer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.219.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

*BRE/SOMER S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008015579/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**Bom S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 135.371.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, am dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

FRANCE FINANCE S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 86.100, hier rechtmäßig vertreten durch sein alleiniges Verwaltungsratsmitglied Herrn Thomas Johannes, Steuerfachangestellter «comptable», wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beratung im betriebswirtschaftlichen Bereich sowie die Durchführung von Marketingaufgaben jeglicher Art.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung BOM S. à r. l.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Stadtbredimus.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils hundert Euro (100,- EUR).

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

**Art. 8.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festlegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Zeichnung der Anteile*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital EUR	Anzahl der Geschäftsanteile
----------------	--------------------------------	--------------------------------

FRANCE FINANCE S.A., vorbenannt . . . . .	12.500,-	125
Gesamt: . . . . .	12.500,-	125

Alle so gezeichneten Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar belegt wurde.

#### Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundert Euro (800,- EUR) geschätzt.

#### Anmerkung

Der amtierende Notar hat der Komparent darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was der Komparent ausdrücklich anerkannt haben.

#### Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

Zur alleinigen Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer wird Frau Birgit Johannes, geb. Diwo, kaufmännische Angestellte, geboren in Rehlingen-Siersburg (Deutschland) am 21. Februar 1964, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B, ernannt.

1. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.
2. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Johannes, B. Johannes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, LAC/2007/42886. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008015651/5770/102.

(080012089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

### **Buth S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 135.362.

#### STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben am neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

FRANCE FINANCE S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 86.100, hier rechtmäßig vertreten durch sein alleiniges Verwaltungsratsmitglied Herrn Thomas Johannes, Steuerfachangestellter «comptable», wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beratung im betriebswirtschaftlichen Bereich sowie die Durchführung von Marketingaufgaben jeglicher Art.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung BUTH S. à r. l.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Stadtbredimus.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils hundert Euro (100,- EUR).

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

**Art. 8.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festlegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein.

Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 Ober die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Zeichnung der Anteile*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital EUR	Anzahl der Geschäftsanteile
FRANCE FINANCE S.A., vorbenannt: . . . . .	12.500,-	125

Gesamt: . . . . . 12.500,- 125

Alle so gezeichneten Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar belegt wurde.

#### Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundert Euro (800,- EUR) geschätzt.

#### Anmerkung

Der amtierende Notar hat der Komparsent darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was der Komparsent ausdrücklich anerkannt haben.

#### Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

Zur alleinigen Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer wird Frau Birgit Johannes, geb. Diwo, kaufmännische Angestellte, geboren in Rehlingen-Siersburg (Deutschland) am 21. Februar 1964, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B, ernannt.

1. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.

2. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Johannes, B. Johannes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007. LAC/2007/43280. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008015670/5770/104.

(080011919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

### Lirefa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.410.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société de droit de panama WILONA GLOBAL S.A., ayant son siège social à panama City Panama, ici représentée par Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant, à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LIREFA HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en 50.000 actions sans désignation de valeur nominale

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), divisé en 50.000 (cinquante mille) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;
- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et pour les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et,
- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre, dans le cadre du capital autorisé.

La présente autorisation est valable pour une période de cinq an, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital social réalisée et dûment constatée par la forme requise par la loi le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 9:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

La société de droit panaméenne WILONA GLOBAL SA prédésignée, cinquante mille actions . . . . .	50.000
Total: cinquante mille actions . . . . .	50.000

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de sept mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Gênes, Italie et demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg, président;

- Monsieur Riccardo Moraldi, expert comptable, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie;

- Monsieur Annalisa Ciampoli, employée privée, née le 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Ortona (Italie) et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée ADOMEX, ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Ciampoli, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43741. — Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008015681/5770/148.

(080012769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

### **Hein Kältetechnik S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.985.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 janvier 2008.

*Pour HEIN KÄLTETECHNIK S.à.r.l.*

*Pour ordre*

J. Reuter

Référence de publication: 2008015683/517/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07331. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080012670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

### **SCI Tania, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg E 3.826.

#### STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Fräulein Tania Pauly, Studentin, wohnhaft in L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg, geboren am 14. Oktober 1985 in Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Guy Pauly, agent général d'assurances, wohnhaft in L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 11. Dezember 2007, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage zwecks Einregistrierung beigelegt bleibt.

2) Herrn Guy Pauly, vorgenannt, in eigenem Namen.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer von ihnen zu gründenden zivilrechtlichen Immobiliengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine zivilrechtliche Immobiliengesellschaft nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von Immobilien aller Art im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen, soweit sie zivilrechtlicher Natur sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen SCI TANIA, zivilrechtliche Immobiliengesellschaft.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Moutfort.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Fräulein Tania Pauly, vorgenannt, neunundneunzig Anteile . . . . .	99
2) Herr Guy Pauly, vorgenannt, ein Anteil . . . . .	1
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

**Art. 7.** Die Übereignung von Geschäftsanteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

Die Übereignung von Geschäftsanteilen unter Gesellschaftern, an die Gesellschafter oder an den Ehepartner oder die Nachkommen ist frei statthaft. Kein Gesellschafter darf jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den andern Gesellschaftern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die anderen Gesellschafter haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen. Bei Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Preis eines Anteiles auf den Verkehrswert festgesetzt.

Binnen einem Monat müssen die anderen Gesellschafter der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird Letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die anderen Gesellschafter selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers, gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

**Art. 8.** Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall erfolgt die Weiterführung mit den Erben des verstorbenen Gesellschafters.

**Art. 9.** Die Geschäftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters aufgrund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Die Geschäftsführer führen eine ordnungsgemässe Buchführung. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 13.** Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäss Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Gesellschaftsanteilen.

Die Geschäftsführer sind verpflichtet, falls nicht ausdrücklich anders durch die Gesellschaft beschlossen, in sämtlichen Rechtshandlungen der Gesellschaft, unter ihrer Verantwortung von den Gläubigern den ausdrücklichen Verzicht einzuholen einen persönlichen Rekurs gegen die Gesellschafter zu nehmen, um damit zu gewährleisten, dass diese Gläubiger nur gegen die Gesellschaft und deren Güter Forderungen stellen können.

**Art. 14.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet oder verwaltet. Der oder die Geschäftsführer müssen Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, im Namen oder für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich des Verfügungsrechtes, sowie das Recht, die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Fall setzt die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 15.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch das Ausscheiden des Geschäftsführers.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

**Art. 16.** Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 17.** Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter am Gesellschaftssitz statt.

Datum, Zeit und Tagesordnung werden von dem Geschäftsführer festgesetzt.

Die Einberufung einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung kann von einem oder mehreren Gesellschaftern verlangt werden, wenn er allein oder sie zusammen mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals besitzt.

Ein Gesellschafter kann sich durch einen Sonderbevollmächtigten bei der Gesellschafterversammlung vertreten lassen.

**Art. 18.** Jeder Anteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen. Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn, das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Satzungsänderungen bedürfen der Zweidrittel-Mehrheit aller Gesellschaftsanteile.

**Art. 19.** Die Gesellschaft kann durch mit Zweidrittel-Mehrheit gefassten Beschluss aller Anteile oder in Gemässheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

**Art. 20.** Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.
2. Zu Geschäftsführern werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
  - a) Fräulein Tania Pauly, vorgenannt,
  - b) Herr Guy Pauly, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Pauly, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42479. — Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. Januar 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008015659/220/137.

(080012498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**BRE/GH II Berlin II D1 Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.154.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

*BRE/GH II BERLIN II D1 MANAGER S. à r. l.*

Signature

Référence de publication: 2008015580/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**BRE/GH II Berlin II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.001.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

*BRE/GH II BERLIN II MANAGER S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008015581/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**Cofineur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 41.148.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COFINEUR S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41.148, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 août 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 566 du 3 décembre 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 22 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1462 du 9 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Piva, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Benoît Lockman, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège de la société du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et en conséquence de modifier l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ EUR 600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Piva, A. Braquet, B. Lockman, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42635. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008015718/242/55.

(080013151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

**CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EGL Luxembourg S.à r.l.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.010.

In the year two thousand and seven, on the seventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EGL LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 97 010, incorporated by deed enacted on the 6th of November 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1364 of December 23, 2003 and which Articles of Association have been amended by deed of the 29th December 2003 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 328 of March 23, 2004 and by deed of the 31st of July 2007 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2279 of October 11, 2007.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 200,500 (two hundred thousand five hundred) Ordinary Shares, each of them of USD 30.- (thirty), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into CEVA FREIGHT HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

2.- Amendment of Article 2 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the title of the corporation, from EGL LUXEMBOURG S.à r.l. into CEVA FREIGHT HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

« **Art. 2.** The company's name is CEVA FREIGHT HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille sept, le sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EGL LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97 010, constituée suivant acte reçu le 6 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1364 du 23 décembre 2003 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 29 décembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 328 du 23 mars 2004 et par acte reçu le 31 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2279 du 11 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 200.500 (deux cent mille cinq cent) parts sociales ordinaires, de USD 30,- (trente US dollars) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en CEVA FREIGHT HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de EGL LUXEMBOURG S.à r.l. en CEVA FREIGHT HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le dénomination de la société est CEVA FREIGHT HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, Relation: LAC/2007/40251. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008015708/211/89.

(080013215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

**Quintus Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 101.157.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of QUINTUS INVESTMENT S.A., a «société anonyme», established at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B number 101.157, incorporated by deed on the 8th of June 2004, published in the Luxembourg Memorial C number 800 of the 4th of August 2004.

The meeting is presided by Mrs Sylviane Schroeder, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Isabelle Marechel-Gerlaxhe, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christine Coulon-Racot, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 150.000 (hundred fifty thousand) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator and definition of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to put the company into liquidation.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

the company LUX-AUDIT REVISION S.à R.L., with registered office in L-8308 Capellen, 83, Parc d'activité Cap.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, renounce remedies at law or acquired rights of prescription. The liquidator is exempted to dress an inventory and can refer to the accounts of the company

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUINTUS INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 101.157, constituée suivant acte reçu en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 800 du 4 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylviane Schroeder, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 150.000 (cent cinquante mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société LUX-AUDIT REVISION S.à R.L., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'activité Cap.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. Schroeder, I. Marechel-Gerlaxhe, C. Coulon-Racot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, Relation: LAC/2007/37212. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008015706/211/109.

(080013395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

**Neckar CA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.901.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

NECKAR CA S.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015596/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**Solar Capital Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 190.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.949.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of SOLAR CAPITAL LUXEMBOURG I, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 25,000.-, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 127949 (the «Company»), constituted by a deed of the undersigned notary, on April 26, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1354 of July 4, 2007. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on August 30, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2418 of October 25, 2007.

There appeared:

- SOLAR CAPITAL LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Maryland, United States of America, having its address at 500 Park Avenue, 5th Floor, New York, NY 10022, United States of America, (the «Sole Shareholder»);

Here represented by Ms Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

*Agenda:*

1. Amendment of the financial year of the company with retroactive effect as of September 30, 2007, in order that it starts each year on the first day of October and ends on the thirtieth day of September;

2. Subsequent amendment of articles 16 and 17 of the company's articles of association;

3. Increase of the share capital of the company up to an amount of USD 165,000.- (one hundred sixty-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000.- to USD 190,000.- by the issue of 3,300 new shares of the Company with a nominal value of USD 50.- each;

4. Subscription, intervention and payment of all the 3,300 (three thousand three hundred) new shares of the company with a nominal value of USD 50.- each by a contribution in cash;

5. Subsequent amendment of article 6 of the company's articles of association in order to reflect the increase of capital;

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to amend the financial year of the Company with retroactive effect as of September 30, 2007 in order that it starts each year on the first day of October and ends on the thirtieth day of September.

Consequently the current first financial year of the Company ended with retroactive effect on September 30, 2007 instead of December 31, 2007 and the second financial year of the company started on October 1, 2007 instead of January 1, 2008.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution the sole shareholder resolved to amend articles 16 and 17 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 16. General Meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority

vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of March or on the following business day if such day is a public holiday.»

« **Art.17. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1st of October and ends on the 30th of September, with the exception of the first financial year that shall start today and end on the 30th of September 2007.»

#### *Third resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 165,000.- (one hundred sixty-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 190,000.- (one hundred ninety thousand United States Dollars) by the creation and the issuance of 3,300 (three thousand three hundred) new shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, fully paid up by a contribution in cash.

#### *Fourth resolution*

It is resolved to accept the subscription to the increase of the share capital of USD 165,000.- (one hundred sixty-five thousand United States Dollars) by a contribution in cash by the Sole Shareholder.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 165,000.- (one hundred sixty-five thousand United States Dollars), by subscribing to all the 3,300 (three thousand three hundred) new shares of the Company, the whole being fully paid up by a contribution in cash.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 190,000.- (one hundred ninety thousand United States Dollars) divided into 3,800 (three thousand eight hundred) shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.»

#### *Estimate of costs*

For the purpose of the registration, the amount of USD 165,000.- (one hundred sixty-five thousand United States Dollars) is valued at EUR 114,647.12 (one hundred and fourteen thousand six hundred and forty-seven euro twelve cents).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,800.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée SOLAR CAPITAL LUXEMBOURG I, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 25.000, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127949 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1354 du 4 juillet 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2418 du 25 octobre 2007.

A comparu:

- SOLAR CAPITAL LLC, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 500 Park Avenue, 5<sup>ème</sup> étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Mme Annick Braquet demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'exercice social de la société avec effet rétroactif au 30 septembre 2007 afin qu'il commence chaque année le premier octobre et se termine le trente septembre;

2. Modification subséquente des articles 16 et 17 des statuts de la société;

3. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de USD 165.000,- (cent soixante-cinq mille Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de USD 25.000,- à USD 190.000,- (cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains) par l'émission de 3.300 (trois mille trois cents) nouvelles parts de la société d'une valeur nominale de USD 50,- chacune;

4. Souscription, intervention et émission de 3.300 (trois mille trois cents) nouvelles parts de la société d'une valeur nominale de USD 50,- chacune, par un apport en numéraire;

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société en vue de refléter l'augmentation de capital;

6. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'associé existant, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier l'exercice social de la société avec effet rétroactif au 30 septembre 2007 afin qu'il commence chaque année le premier octobre et se termine le trente septembre.

Par conséquent, le premier exercice social en cours s'est terminé le 30 septembre 2007 au lieu du 31 décembre 2007 et le deuxième exercice social a commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2007 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier les articles 16 et 17 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de mars ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.»

« **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 septembre 2007.»

#### Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 165.000,- (cent soixante-cinq mille Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de USD 25.000,- (vingt cinq mille Dollars Américains) à USD 190.000,- (cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains) par l'émission de 3.300 (trois mille trois cents) nouvelles parts de la société d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante Dollars Américains) chacune, entièrement libérées par un apport en numéraire.

#### Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de USD 165.000,- (cent soixante-cinq mille Dollars Américains) par apport en numéraire de l'Associé Unique.

#### Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de USD 165.000,- (cent soixante-cinq mille Dollars Américains), en souscrivant à l'ensemble des 3.300 (trois mille trois cents) nouvelles parts sociales de la société, le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire.

#### Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

#### Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à USD 190.000,- (cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains), divisé en 3.800 (trois mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante Dollars Américains) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

#### Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 165.000,- (cent soixante-cinq mille Dollars Américains) est évalué à EUR 114.647,12 (cent quatorze mille six cent quarante-sept euros douze centimes).

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ EUR 2.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42624. — Reçu 1.144,56 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008015731/242/215.

(080013235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

#### **Hein Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 62.115.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 janvier 2008.  
Pour HEIN SERVICES s.à r.l.  
Pour ordre  
J. Reuter

Référence de publication: 2008015686/517/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07330. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

**BRE/Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.803.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/EUROPE S.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015592/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**Futura II Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.414.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 269794.

Here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

**Title I. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the «Company»).

**Art. 2. Name.** The Company's name is FUTURA II HOLDING.

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to enter into any financial commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad and perform all operations relating

to real estate properties, including investing or acquiring directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

## Title II. Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, fully paid-up.

The Company's authorized capital is set at EUR 10,000,000.- (ten millions euro) which shall be represented by 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be the date of any transfer.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Furthermore, in accordance with article 32 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of these Articles, without prejudice of renewal to increase from time to time the share capital within the limits of the authorized capital and to amend the Articles to reflect such increase. The board of directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of the new shares, which could be issued in particular with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer and redemption of shares.** The Company's shares are freely transferable and are redeemable under the conditions laid down by the Law, in particular by article 49-8 of the Law.

## Title III. Management

**Art. 10. Appointment of the directors.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members constituted by two different types of managers, namely type A directors and type B directors.

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the directors shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company.

**Art. 11. Powers of the directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any type A director or the joint signature of a type A director and a type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

**Art. 12. Board of directors.** The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means initiated from the Grand - Duchy of Luxembourg and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of directors including at least one type B director.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

**Art. 13. Liability of the directors.** No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

#### **Title IV. Shareholder meetings**

**Art. 14. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 15. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10% (ten percent) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in the Grand-Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of May at 3:00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

#### **Title V. Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 16. Financial year.** The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30, 2008.

**Art. 17. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

**Art. 18. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, 5% (five percent) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 19. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 20. Audit.** The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire (s)) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year 2012. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

#### **Title VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the shareholders, representing at least two thirds of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 22. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the

Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### *Subscription - Payment*

All the 310 (three hundred ten) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,200.-

#### *Resolutions of the Sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing professionally at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, and

Mr. Harry Cassidy, born on 5 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United-Kingdom, residing professionally at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland,

are each appointed as type A director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

2) Ms. Claudine Schinker, born on 31 March 1964 in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

is appointed as type B director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

3) Mr. Paul Lavery, born on 4 December 1976 in Monaghan Town, Co Monaghan, Ireland, residing professionally at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, is appointed as statutory auditor until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

4) The registered office of the Company shall be established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand -Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

A comparu:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, une société de droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 269794,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée :

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est FUTURA II HOLDING.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, acquérir et vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, et réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris en investissant ou en acquérant directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand - Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. Capital - Actions**

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune entièrement souscrites.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) et sera composé de 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale d'EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des actions.** Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par action.

**Art. 9. Transfert et rachat des actions.** Les actions de la Société sont librement cessibles et rachetables entre actionnaires ou lorsque la Société a un actionnaire unique, conformément à la Loi et particulièrement à son article 49-8.

## **Titre III. Gestion**

**Art. 10. Nomination des administrateurs.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs et divisé en deux catégories différentes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de type A et des administrateurs de type B.

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs des administrateurs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'un quelconque de ses administrateurs de type A ou par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

**Art. 12. Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés, transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Les décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand - Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue lorsqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs incluant au moins un administrateur de type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

En cas de vote, la voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 13. Responsabilité des administrateurs.** Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat

#### Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 14. Actionnaire unique.** Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art.15. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins 10% (dix pour cent) du capital social.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement au Grand - Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai à 15 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

#### Titre V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 novembre 2008.

**Art. 17. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire sera annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

**Art.18. Bénéfice.** Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art.19. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

**Art. 20. Audit.** La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la

Société approuvant les comptes annuels de l'année 2012. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La Surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

## **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Dissolution.** La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

**Art. 22. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

### *Souscription - Paiement*

La totalité des 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.200,-

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) M. John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newtownards, Co Down, Irlande, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, et

M. Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande,

sont chacun nommés administrateur de type A jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;

2) Mme Claudine Schinker née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand - Duché de Luxembourg, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg;

est nommée administrateur de type B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;

3) M. Paul Lavery, né le 4 décembre 1976 à Monaghan Town, Co Monaghan, Irlande, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;

4) Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43801. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008015739/242/475.

(080012860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**BRE/Eschborn V Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.450.

*Extrait de la résolutions de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/ESCHBORN V MANAGER S. à. r. l.

Signature

Référence de publication: 2008015582/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**BRE/Hanover I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.571.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/HANOVER I MANAGER S. à. r. l.

Signature

Référence de publication: 2008015583/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**Euro Refrigeration Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.868.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO REFRIGÉRATION INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 95.868, constituée suivant acte reçu en date du 29 août 2003, publié au Mémorial C numéro 1080 du 17 octobre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Didier Sabbatucci, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 700 (sept cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

HANSEN INVEST LIMITED, avec siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, D. Sabbatucci, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41728. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): R. Jungers.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008015705/211/62.

(080013389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

**Dalby Industries Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.527.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008015707/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06594. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**BRE/Neuss I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.456.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/NEUSS I HOTEL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015587/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.441.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/NEUSS HOTEL HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015588/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**Insinger Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 51.323.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008015742/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05550. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**Gastroservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 52.554.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 janvier 2008.

*Pour GASTROSERVICE s.à r.l.*

J. Reuter

Référence de publication: 2008015733/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07334. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080012671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**Aslaug S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.780.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

*Pour ASLAUG Sarl*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008015793/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05434. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080012792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**Aslaug S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.780.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

*Pour ASLAUG Sarl*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008015790/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05440. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080012796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**Convection Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.856.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008015787/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07554. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**Neckar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.900.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

NECKAR S.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015595/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**BRE/Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.210.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/EUROPE FINANCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015591/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**BRE/German Hotel Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.442.

*Extrait de la résolution l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

*BRE/GERMAN HOTEL HOLDING III S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008015589/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07399. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080012190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**BRE/Europe Italy Hotel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.890.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

*BRE/EUROPE ITALY HOTEL S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008015594/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07309. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080012173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**BRE/Hamburg I Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.459.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

*BRE/HAMBURG I MANAGER S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008015586/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07321. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080012140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**BRE/Hamburg II Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.460.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.  
BRE/HAMBURG II MANAGER S. à r. l.  
Signature

Référence de publication: 2008015585/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**Viale Marconi Immobiliare S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.761.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008015717/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04685. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008015719/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05487. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**BRE/Hamburg III Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.603.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/HAMBURG III MANAGER S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015584/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**Neckar G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 111.982.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

NECKAR G S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015597/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

**A&A Gérance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1159 Luxembourg, 2, rue Avalon.  
R.C.S. Luxembourg B 114.115.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008015752/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07411. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**Belair Lotissements S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.  
R.C.S. Luxembourg B 35.014.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008015751/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07417. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**Basiliko Glenalla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 115.830.

—  
Le bilan au 31 mai 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008015749/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07270. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**Great German Stores D, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.888.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008015753/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07415. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**Assarel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.650.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 93.535.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008015748/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07280. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---

**Premier Cru International N.V., Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.762.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Arie De Leeuw, notaire de résidence à Ede (Pays-Bas), en date du 13 avril 1987, transfert du siège de l'administration centrale vers le Luxembourg par-devant Me André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 30 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 250 du 3 avril 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PREMIER CRU INTERNATIONAL N.V.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008015918/7535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08045. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

---